

Pour ce qui est des diverses sommes versées à chaque imprimerie, il est assez difficile d'expliquer les nombreux points qui distinguent une imprimerie d'une autre. Il y a d'abord l'outillage. Vient ensuite la faculté de soumettre un prix assez bas pour obtenir le marché en cause et la possibilité de livrer le travail dans le délai prévu.

On tente d'accorder à l'extérieur tous les marchés possibles et de les répartir équitablement entre les provinces. Le document que je déposais il y a quelque temps indique que les plus fortes dépenses ont été engagées dans le Québec et l'Ontario. Cela est dû à ce que les imprimeries de ces provinces étaient en mesure de travailler rapidement, en particulier pendant la guerre, et à ce que les frais de transport et autres frais de ce genre étaient moins élevés. En temps de paix, alors que le travail n'est pas aussi pressant, une répartition plus équitable devrait être possible. Dans la mesure où elle le sera, compte tenu de toutes les circonstances, l'honorable député peut être assuré que nous la réaliserons.

M. BOUCHER: Une augmentation de \$700,000 à deux millions est très considérable. Le ministre la juge-t-il réellement nécessaire, vu que l'époque des fortes impressions imposées par la guerre est maintenant révolue? La déclaration que vient de faire le ministre jette un peu de lumière sur la situation. Il a dit qu'antérieurement l'Imprimeur du Roi pouvait distribuer, sans mise en adjudication, des contrats d'impression ne dépassant pas \$500, limite qui a été élevée par la suite à \$2,500.

L'hon. M. MARTIN: Pendant la guerre.

M. BOUCHER: Nous qui préconisons la mise en adjudication des contrats d'impression devrions exiger qu'on se conforme dans la plus grande mesure possible à cette méthode; sinon, nous perdriions le moyen de vérification que nous possédions jusqu'ici. Je comprends qu'un montant de \$700,000, jugé suffisant en 1928, peut bien ne plus l'être maintenant; mais on demande cette fois presque le triple du montant de 1928, soit deux millions de dollars, et à un moment où l'Imprimerie nationale sort de sa période de tension maximum. La population canadienne, qui réclame partout aujourd'hui la pratique de l'économie, exigera de l'Imprimerie nationale beaucoup plus d'économie que depuis six ou sept ans. Une fois cette économie réalisée, il n'y aura plus lieu de demander des majorations aussi fortes. J'estime qu'avant de nous inviter à élever le montant de \$700,000 à 2 millions, le ministre devrait appuyer sa requête sur les explications les plus complètes possible.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. MARTIN: Je dois dire en toute déférence à l'honorable député qu'il confond ce que j'ai dit au sujet de la mise en adjudication avec la question dont le comité est maintenant saisi. Ce projet de porter les avances à l'Imprimeur du Roi de \$700,000 à 2 millions de dollars n'a rien à voir à la mise en adjudication. L'Imprimeur du Roi n'est pas que cela, il est le pourvoyeur de tous les ministères de l'Etat en matière de papeterie, y compris l'encre, le papier, les machines et autres articles. Ce montant de 2 millions de dollars ne représente pas une dépense. C'est une partie d'un fonds de roulement. C'est une avance d'argent à l'Imprimeur du Roi qui en a besoin pour faire face aux obligations courantes. Autrement, il se placera dans la même situation que l'auditeur général a dû signaler lorsqu'il a dépensé à même ce fonds de roulement un montant supérieur à celui des dépenses autorisées. Je le répète, ce n'est pas une dépense. C'est simplement une caisse à même laquelle l'Imprimeur du Roi peut payer les objets et fournitures qu'il doit livrer aux divers ministères du Gouvernement et en retour desquels il touche plus tard le paiement des ministères en cause.

M. BOUCHER: Je comprends qu'il ne s'agit que d'un fonds de roulement, mais vu l'aveu du ministre que l'Imprimeur du Roi confie une grande quantité de travail à l'entreprise privée et vu que l'on a porté de \$500 à \$2,500 la valeur des contrats qu'il peut donner sans mise en adjudication et vu que la période de tension est révolue pour l'Imprimeur du Roi, nous devons nous montrer prudents au sujet de l'augmentation de ces avances de \$700,000 à 2 millions de dollars lorsque le pays réclame tant l'économie et la réduction des dépenses. Il est certain que le fait de porter de \$500 à \$2,500 les contrats que l'Imprimeur du Roi peut octroyer sans mise en adjudication est au moins une porte ouverte au manque d'économie.

M. McIVOR: Une augmentation de \$700,000 en 1928 à 2 millions de dollars semble considérable. Je demanderais cependant au ministre quel a été pendant la même période le chiffre de l'augmentation des dépenses générales du ministère du Travail, par exemple, et de certains autres ministères. Il nous faut payer en proportion du travail que nous exécutons. Cependant, j'ai pris la parole afin de demander si les linotypistes et les compositeurs de l'Imprimerie Nationale font partie du service civil?

L'hon. M. MARTIN: Oui.

M. McIVOR: Ont-ils le droit de faire partie d'un syndicat ouvrier?